



AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° 19-07-639

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de résolution relatif à une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI):

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de résolution n° 19-07-639 intitulé :

**Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-06-75**

et ayant pour objet :

- De permettre la présence d'un concessionnaire d'automobiles d'occasion, alors que la réglementation actuelle autorise uniquement les concessionnaires d'automobiles neuves (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes C3-127);
  - De permettre l'entreposage et l'étalage extérieur pour un concessionnaire d'automobiles d'occasion, alors que la réglementation le permet uniquement pour les concessionnaires d'automobiles neuves (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes C3-127);
  - De permettre les usages accessoires et complémentaires suivants : lavage et réparation d'automobiles et vente de pièces neuves, alors que la réglementation actuelle n'autorise pas ces usages accessoires et complémentaires (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et normes C3-127);
  - De permettre la présence d'un bâtiment accessoire (tour de démonstration) localisé dans la cour avant, alors que la réglementation le prohibe (Règlement de zonage n° 1275, sous-article 2.2.11.2, paragraphe b);
  - De permettre la présence de certains arbres de moyen ou grand déploiement, plantés à une distance minimale de 0,75 mètre de l'emprise de rue, alors que la distance minimale prévue à la réglementation est de 1 mètre (Règlement de zonage n° 1275, sous-article 2.2.17.2.4, paragraphe b).
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution aura lieu le 12 août 2019, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
  3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
  4. Le projet de résolution n° 19-07-639 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
  5. Ce projet de résolution peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

Pour toute question relative au projet de résolution visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet de la résolution ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'août deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

